


**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2772-2020**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 21 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2772-2020 modifiant le Règlement 2739-2019 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2020.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 23 septembre 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe

CERTIFICAT

Je, soussignée, M^e Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe de la Ville de Magog, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant à l'hôtel de ville le _____ et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Magog, le _____, le tout comme le prescrit la loi et le Règlement 2664-2018 concernant les modalités de publication des avis publics.

Donné à Magog, le _____ .

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe